OCOM M321.02 – GRÉER UNE BIGUE À DEUX MONTANTS

1. **Rendement.** Gréer une bigue à deux montants.

2. **Conditions**

   a. Éléments fournis :

      (1) une trousse de bigue à deux montants (conformément au chapitre 2, annexe C, appendice 1),

      (2) une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,

      (3) des casques de protection,

      (4) un couteau avec cordon,

      (5) de la supervision,

      (6) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme.** En tant que membre d'un groupe, le cadet doit gréer une bigue à deux montants, y compris :

   a. décrire son utilité;

   b. identifier les parties;

   c. gréer;

   d. répondre aux commandements;

   e. dégréer.

4. **Point d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer l'utilité de la bigue à deux montants, y compris : a. lever une charge qu'il n'est pas nécessaire de pivoter; b. lever une charge à partir d'une jetée jusqu'au navire.	Exposé interactif	5 min	C1-049 (p. 197, 198)
PE2	Décrire les parties de la bigue à deux montants, y compris : a. les espars, b. le brêlage du sommet, c. la balancine, d. le palan principal, e. la poulie de tête (pour le garant du palan principal), f. les estropes,	Exposé interactif	10 min	C1-049 (p. 197)

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PG-002/A-CR-CCP-603-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	g. le palan d'écart, h. les palans de pied, i. le câble de halage, j. la martingale (si installée), k. les sabots (si installés).			
PE3	Démontrer comment faire un nœud d'anguille et demander aux cadets de le pratiquer.	Démonstration et exécution	20 min	C1-064 (p. 98, 99)
PE4	Démontrer la façon d'obstruer le guindant et demander aux cadets de la mettre en pratique.	Démonstration et exécution	20 min	C1-003 (p. 170, 171)
PE5	Décrire ce qu'il faut faire en réponse aux commandements suivants : a. border; b. choquer; c. tenir bon; d. sécuriser; e. amarrer; f. aisément; g. rondement.	Exposé interactif	15 min	A1-004 (p. 3-21 à 3-28)
PE6	Démontrer la façon de gréer une bigue à deux montants et demander aux cadets de la mettre en pratique en tant que membre d'un groupe.	Démonstration et exécution	20 min	C1-049 (p. 205 à 207)
PE7	Demander aux cadets, en tant que membre d'un groupe, d'utiliser la bigue à deux montants, y compris : a. lever la bigue à deux montants; b. accrocher une charge de 22 kg (50 lb) ou moins; c. soulever la charge; d. fixer le brin de manœuvre; e. abaisser la charge; f. abaisser la bigue à deux montants. **Nota :** Pour ce PE, la taille minimale des groupes est de quatre cadets.	Activité pratique	40 min	C1-049 (p. 210)
PE8	Démontrer la façon de dégréer une bigue à deux montants et demander aux cadets de la mettre en pratique en tant que membre d'un groupe.	Démonstration et exécution	10 min	

5. **Durée**

a. Introduction/Conclusion : 10 min

b. Exposé interactif : 30 min

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PG-002/A-CR-CCP-603-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

c.	Démonstration et exécution :	70 min
d.	Activité pratique :	40 min
e.	Total :	150 min

6. **Justification**

   a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1, 2 et 5 afin de présenter et de montrer l'utilité de la bigue à deux montants, le matériel de base nécessaire et la mise en pratique des commandements pour gréer une bigue à deux montants.

   b. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour les PE 3, 4, 6 et 8, parce qu'elle permet à l'instructeur de présenter la bigue à deux montants, de démontrer les procédures et d'observer les cadets mettre en pratique les compétences de gréement et de dégréement.

   c. Une activité pratique a été choisie pour le PE 7, parce que c'est une façon interactive d'initier les cadets à l'utilisation des bigues à deux montants dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences en matelotage et au travail d'équipe dans un environnement amusant et stimulant.

7. **Documents de référence**

   a. C1-003 (ISBN 11-770973-5) Royal Navy. (1972). *Admiralty Manual of Seamanship 1964* (vol. 1). Londres, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.

   b. C1-049 (ISBN 0-11-771958-7) Royal Navy. (1967). *Admiralty Manual of Seamanship 1964* (vol. 2). Cambridge, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.

   c. C1-064 (ISBN 1-55267-986-1) Budworth, G. (2001). *The Ultimate Encyclopedia of Knots & Ropework*. Londres, Angleterre, Anness Publishing Limited.

   d. C1-131 Ligue navale du Canada. (2008). *NLP 101 Flotilla and Provincial Seamanship Competition Manual*. Toronto, Ontario, Ligue navale du Canada.

8. **Matériel d'instruction**

   a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,

   b. une trousse de bigue à deux montants,

   c. une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,

   d. des cônes,

   e. un sifflet,

   f. un chronomètre,

   g. des cartes de pièces,

   h. une photo ou un modèle réduit d'une bigue à deux montants,

   i. une feuille de pointage portant sur la bigue à deux montants.

9. **Matériel d'apprentissage**

   a. une trousse de bigue à deux montants,

   b. une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PG-002/A-CR-CCP-603-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

c. un croc,

d. des casques de protection,

e. des bottes de cadet distribuées,

f. un couteau avec cordon.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, annexe B, appendice 5 (COREN de l'OREN 321).

11. **Remarques**

a. Cet OCOM doit être enseigné après l'OCOM M321.01 (Décrire les mesures de sécurité pour l'utilisation de dispositifs de levage).

b. Cet OCOM peut être enseigné en cinq périodes consécutives dans une journée d'instruction de fin de semaine ou deux soirées d'instruction. La première soirée d'instruction doit porter sur les PE 1 à 4, pour un total de deux périodes. La deuxième soirée d'instruction doit porter sur les PE 5 à 8, pour un total de trois périodes.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PG-002/A-CR-CCP-603-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.